SANTÉ

Quatrième sit-in des syndicats

L'avenir du mouvement de contestation lancé par l'Intersyndicale des professionnels de la santé sera tranché ce week-end. Le ton est néanmoins donné par le SNPSP, dont le bureau national est favorable à la poursuite de la grève. Le Snapsy et le SNPSSP prendront leur décision aujourd'hui. Côté dialogue, c'est le statu quo. Les syndicats disent ne pas comprendre que la tutelle conditionne ce dernier par l'arrêt du mouvement. Ils étaient nombreux hier à se rassembler face au ministère de la Santé.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - A l'appel du SNPSP, du SNPSSP et du Snapsy, praticiens de la santé publique et spécialistes ont tenu leur quatrième sit-in devant le ministère de la Santé. Point d'avancée.

La tutelle n'a toujours pas lancé d'invitation au dialogue. Un statu quo qui ne décourage nullement les membres de l'Intersyndicale qui poursuivaient cette semaine leur grève cyclique. Ni les mises en demeure, ni les pressions exercées sur les responsables des structures de santé pour suspendre les responsables syndicaux de leurs fonctions n'ont eu raison de la mobilisation.

Hier, les trois présidents des syndicats, réunis dans le cadre de l'Intersyndicale, ont réitéré leur détermination à aller jusqu'au bout de leurs revendications.

Les suites à donner à leur mouvement de contestation seront connues ce week-end. Le SNPSP a été le premier à réunir son bureau national élargi pour évaluer le mouvement. C'est la poursuite du mouvement qui a été retenue. Le Dr Merabet, son président, expliquait hier que tant que le ministre de la Santé continue de poser comme préalable au dialogue l'arrêt de la grève, aucune évolution n'est possible.

C'est d'ailleurs ce qui a motivé la décision des membres du bureau national. Le président du SNPSP rappelait hier qu'aucun des trois syndicats formant l'Intersyndicale n'a demandé à être reçu en tant que tel et que rien n'empêchait le ministère d'adresser des invitations individuelles aux trois syndicats reconnus. Le SNPSSP, quant à lui, devait tenir une réunion hier après-midi. Sa décision sera communiquée dès ce week-end. Le Dr Youssfi tenait à rappeler hier que la loi était claire en matière de conflits sociaux. Le dialogue, dit-il, peut être ouvert à tout moment en plein débrayage. Le président du SNPSSP s'étonne que du côté du ministère on qualifie les revendications des syndicats de rédhibitoires. «Il faudrait qu'on nous invite d'abord à dialoguer avant de juger nos revendications. Cela ne peut en aucun cas se faire par voie de presse.»

Photo : New Press

Statu quo en l'absence de dialogue.

Pour lui, la balle est dans le camp du ministère et si il y a bien une partie qui pousse au pourrissement, ce n'est certainement pas les syndicats, en témoignent les mises en demeure non réglementaires envoyées aux grévistes et la volonté de certains directeurs centraux qui souhaitent voir les syndicalistes sanctionnés.

Tout comme ses partenaires dans le cadre de l'Intersyndicale, le Snapsy tient aujourd'hui une réunion de ses délégués pour évaluer la grève. Khaled Keddad, son président, s'étonnait hier de l'incapacité de la tutelle à argumenter au sujet de son refus d'ouvrir le dialogue sur la révision du statut.

«Aucune loi ne stipule qu'un statut doit d'abord être appliqué pendant une période avant de pouvoir le réviser», dit-il, appelant le ministre de la Santé à prendre ses responsabilités et à faire preuve de volonté politique.

N. I.

LEUR TUTELLE A OPPOSÉ UNE FIN DE NON-RECEVOIR À LEURS REVENDICATIONS

Les communaux entreront dans un nouveau mouvement de grève à partir du 4 juin

Les employés communaux prévoient un débrayage de trois jours à partir du lundi 4 juin prochain. Après un mouvement de grève de huit jours au mois de mars dernier, les communaux ont ainsi réagi au silence de leur tutelle par une autre grève.

Constitués en collectif, ils revendiquent le respect des libertés syndicales, un salaire minimum pour tous les communaux à hauteur de 40 000 DA, la réintégration dans leurs postes de tous les employés vacataires et contractuels avec effet rétroactif à partir de 2008, la révision du statut particulier des travailleurs des communes, la révision des postes spécifiques, une prime de départ à la retraite au minimum de 30 mois, et une autre prime de transport et de panier ainsi que la suppression de l'article 87 bis du code du travail. L'article en question stipule que «le salaire national minimum garanti, prévu à l'article 87 comprend le salaire de base, les indemnités et primes de toutes natures à l'exclusion des indemnités versées au titre de remboursement de frais engagés par le travailleur». Si le salaire national minimum garanti (SNMG) applicable dans les secteurs d'activité est fixé par décret, après consultation des associations syndicales de travailleurs et d'employeurs les plus représentatives, pour la détermination du SNMG, précise l'article 87, «il est tenu compte de l'évolution de la productivité moyenne nationale enregistrée, de l'indice des prix à la consommation, de la conjonction économique générale».

Les syndicats, pas spécifiquement celui des communaux, revendiquent l'annulation de l'article 87 bis pour pouvoir justement négocier un SNMG composé uniquement du salaire de base. Chose que refuse le gouvernement.

Il convient enfin de signaler que le collectif national des travailleurs communaux, affilié au Syndicat national algérien des personnels de l'administration publique (Snapap), compte se muer en syndicat à savoir, le Syndicat national des travailleurs communaux (SNTC). Les syndicalistes du SNTC œuvrent, en effet, selon Azeddine Aït Khelifa, son leader, à le concrétiser avant le 1er juin 2013.

L. H.

EPIC DE LA WILAYA D'ALGER

Démonstration de force en point de mire

Les travailleurs des EPIC de la wilaya d'Alger, Net Com, Asrout, Erma, Edeval, Hurbal, EGCTU, Hurbanis, Presco et les Ateliers d'Alger menacent d'une démonstration de force à compter de la semaine prochaine. Mais en attendant, un sit-in de protestation est prévu aujourd'hui au niveau du siège de l'union de wilaya d'Alger UGTA, à la place du 1er-Mai.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le sit-in prévu aujourd'hui est considéré comme une première démonstration de force d'une série d'actions programmées par la coordination syndicale UGTA des EPIC de la wilaya d'Alger.

«Face au refus des autorités de la wilaya d'Alger de donner suite à nos revendications légitimes, nous nous sommes vu dans l'obligation d'engager un mouvement de contestation», explique un responsable syndical.

Les travailleurs des Epic concernées ont fait état, en janvier dernier, de plusieurs revendications dont certaines sont spécifiques à leurs fonctions et «qui sont restées sans réponses». Il s'agit, entre autres, des agents de nettoyage qui évoquent les risques encourus, dont celui des maladies contagieuses et autres nuisances qu'ils côtoient au quotidien. «Ces ouvriers travaillent dans des conditions difficiles et spécifiques, cela doit être pris en considération. Des indemnités en rapport avec ces professions doivent donc être assurées. Il s'agit notamment des heures supplémentaires qui sont normalement rémunérées à 40% alors que les travailleurs ne touchent que 20%», explique la même source.

Pour rappel, les travailleurs des Epic de la wilaya d'Alger sont notamment solidaires avec leurs collègues de Net Com.

Un rejet exprimé par ailleurs par les syndicalistes du Snapap qui ont dénoncé le protocole d'accord signé le 21 février 2013 entre la wilaya et le partenaire social, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), dans lequel il a été décidé que les EPIC ne pourront plus bénéficier d'une augmentation de salaire avant les cinq années à venir.

C'est ce qu'avait indiqué M. Mohand Sifouane, secrétaire général du Syndicat national autonome des travailleurs de nettoiement et d'assainissement affilié au Snapap.

Photo : DR

Les ouvriers des EPIC travaillent dans des conditions difficiles.

«L'ensemble des employés rejettent cette décision pénalisante et qui ne contribue en rien à l'amélioration de notre niveau de vie», a déclaré le même responsable. Pour le Snapap, les employés réclament toujours la prime de contagion, la permanisation des agents sous contrat depuis plus de 10 ans, la prime de risques ainsi que le reclassement. «Plusieurs employés victimes d'accidents de travail ne bénéficient pas des œuvres sociales», s'est plaint M. Sifouane. «Ils se soignent par leurs propres moyens», a-t-il ajouté.

«Beaucoup d'entre nous sont issus des wilayas de l'intérieur et vivent avec des salaires en deçà de 30 000 DA», dira l'un deux. A titre indicatif, l'EPIC Netcom compte un total de 6 500 agents de nettoiement et d'assainissement spécialisés dans la collecte de déchets domestiques au niveau de 28 communes d'Alger.

A. B.